

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 décembre 2011

Saint-Nom, le 2 décembre 2011

L'assemblée générale a débuté à 19h50 et s'est terminée à 21h40.

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2010 au 30/09/2011 et projets 2011/2012
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2011
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions / Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Il n'y a pas eu de questions.

#### 77 présents ou représentés

BAILLEUL	DES COURTILS	GRILLOT	MASSOT	ROGER
BARBA	DESGRANGES	GUINAMARD	MEHU	SCHUBERT
BERTRAND	DESVOYES	HARROIS	MOELLER FRICKMANN	SCHUTZE
BESSETTE	DI PAOLO	HAUDEVILLE	MOINE	SILVESTRE
BOUCHEZ	DUPIN	HAUDIQUET	MOREAU	SOUGEY
BOUFLET-THIME	DURANDEAU	HOUSSIN	MORINIAUX	SUGDEN
BOUTONNET	EURIEULT	JACQUET	MOUGIN	TARANDO
BRUAS	FLORENT	JAFFRE	NIVET	THOMAS
BURG	FORTIN	JOHNSON	PARIS	TIERCELIN
CHARLES GÉRARD	GAGLIARDI	KARABOGHOSSIAN	PERRIER	VENENCIE
CHAVELAS	GAUDERLOT	LACOMBE	PFAHL	VERNES
CLAUDE	GAULTIER	LASCOUX	PLATHEY	WINTER
CROLY-LABOURDETTE	GENTIL	LEFORT	PROVENCE	YOUNG
CROMBEZ	GLORIEUX	LEPLATRE	RENAUDON	
DAUCHEZ	GONNEAU	MAIRE	REY	
DEGOY	GRAFF	MARTINEAU	RIES	

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 décembre 2011

### Généralités et rappels

#### Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis non fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les jours fériés hors dimanche de 10h00 à 12h00

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

#### Autres généralités et rappels :

Voir la convocation.

**Adresse du site Internet du Domaine :** [www.domainedelafontaine.org](http://www.domainedelafontaine.org)

### Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2010/2011 et projets 2011/2012

Les activités réalisées en 2010/2011 ont été exposées lors de l'Assemblée Générale, mais ne sont pas reprises dans ce compte-rendu. Pour les détails de ces réalisations, se reporter à la convocation à l'Assemblée Générale.

#### Tennis

---

##### Prévisions 2011/2012

- Entretien des 4 bancs et de la poubelle : 893 €
- Fermeture de l'espace tennis par la pose d'une porte grillagée à l'entrée rue Colette. L'ouverture de la porte est pilotée par un lecteur de proximité sans contact : le simple passage de la carte à puce devant le boîtier permet le déverrouillage de la porte. Coût 6 300 €. [voir motion G.](#)

#### Piscine

---

##### Prévisions 2011/2012

**Prévisions d'ouverture : Samedi 19 mai au dimanche 16 septembre.**

Du 19 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).  
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 16 sept: 12h00 - 19h45 (du lundi au vendredi)  
11h00 - 19h15 (samedis, dimanches et jours fériés).

#### **A prévoir :**

- Peinture des 4 bancs : 916 €.
- Entretien (lasure) de la charpente de l'auvent : 1 292 €
- Rénovation des deux bassins : 26 400 €. Voir motion H.

#### Peintures du mobilier urbain

---

##### Prévisions 2011/2012 :

Entretien (lasure) des 4 bancs des placettes et d'un banc rue Alphonse Daudet: 1 082 €

# **DOMAINE DE LA FONTAINE**

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 décembre 2011**

### **Espaces verts**

---

#### **Prévisions 2011-2012**

- Élagage des arbres rue Daudet
- Élagage d'un arbre à l'entrée des tennis et de quelques arbres dont les branches dépassent dans un jardin attenant
- Remise en état de la pelouse de la place Mallarmé et des abords, après consultation des riverains
- Remplacement des thuyas morts de la haie des tennis côté Nord par des cyprès avec dessouchage des racines mortes. Le riverain a prévu d'élaguer fortement ses arbres proches de la haie afin de ne pas étouffer la haie.

#### **Éclairage des rues**

---

Le contrat d'entretien de l'éclairage des rues reste confié à la société SPCE Choron.

#### **Gros travaux de voirie**

---

Nous attendons le rapport de la compagnie d'assurance de la Société Guillo concernant les fissures longitudinales apparues sur la couche de roulement en enrobés noirs de la partie neuve de la rue Colette.

#### **Point sur la cession de l'abreuvoir à la commune**

---

Pas de fait nouveau depuis la lettre du 4 juin 2009 de Madame Wajsblat nous informant que « concernant la régularisation de la cession de la parcelle de l'abreuvoir, Maître Tyl, en charge du dossier, ne manquera pas de prendre contact rapidement avec vous pour mener à bien ce dossier ».

#### **Amélioration de la qualité de l'eau de l'abreuvoir**

---

La Mairie a réparé et remis en service l'ancien système de recirculation de l'eau de l'abreuvoir destiné à oxygéner l'eau et éviter ainsi la prolifération d'algues. Le résultat semble satisfaisant.

#### **Vidéo-surveillance**

---

Maurice Guinamard a fait le point sur les expériences acquises, suite à l'installation de caméras de vidéo-surveillance :

- dans la commune (12 caméras à ce jour)
- au Clos Sallibert (4 caméras à l'entrée installées en 2007)
- au Golf (9 caméras installées aux différentes entrées en 2011)

Chaque installation comporte :

- des caméras de très bonne définition (les « bas de gamme » sont insuffisantes)
- une « box » par caméra
- un ou deux serveurs centraux
- un écran de contrôle situé à la mairie ou chez le gardien (cas des résidences – mais dans notre cas, nous n'avons pas de gardien)
- des liaisons entre caméras et serveurs (câbles, ADSL ou liaison hertzienne suivant le cas) et des tranchées pour les câbles. A noter que Orange et Numéricable n'acceptent pas que les liaisons de vidéo-surveillance utilisent leurs câbles – il faut donc en poser d'autres)
- un éclairage supplémentaire près des caméras afin de pouvoir lire de nuit les plaques minéralogiques des voitures (malgré cela, cette lecture n'est pas toujours possible à cause de l'éblouissement des phares)
- des contrats EDF et éventuellement ADSL particuliers
- un contrat d'étude et un de maintenance.

Coût : 2 000 à 10 000 € par caméra suivant les options retenues.

Dans le cas du Clos Salibert, il semble que les petits vols se produisant à la tombée de la nuit n'aient pas été interrompus (les voleurs ne passent plus par l'entrée principale).

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 décembre 2011

Au Golf, l'installation est trop récente pour que l'on puisse apprécier les résultats obtenus.

Compte tenu de la complexité de réalisation et des résultats mitigés, le Conseil Syndical n'envisage pas de poursuivre l'étude pour le Domaine de La Fontaine.

### Motions soumises à l'approbation de l'AG du 02 décembre 2011

**Majorité requise pour toutes les motions présentées à cette AG: majorité simple**

voir article DIX paragraphe. 1 des statuts : « Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les propriétaires présents ou représentés »

**Rappel** : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité. Les abstentions sont considérées comme non votants.

#### **Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

**Motion adoptée à l'unanimité.**

#### **Motion B. Rapport financier**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

**Motion adoptée à l'unanimité.**

#### **Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2010/2011 (52.375 €) en augmentation de nos réserves ?

**Motion adoptée à la majorité.**

1 abstention : SCHUBERT

#### **Motion D. Budget prévisionnel 2011/2012**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2011/2012

**Motion adoptée à la majorité.**

1 abstention : GRAFF

#### **Motion E. Charges Trimestrielles**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 260 € par trimestre pour les échéances de l'année 2012 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

**Motion adoptée à la majorité.**

3 NON : BESSETTE, DAUCHEZ, GRAFF

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 décembre 2011

### **Motions F1 et F2 : Élection de 2 membres du Conseil Syndical**

---

Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

**Question** : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Pascale GAULTIER	2010	2013	
Catherine GONNEAU	2010	2013	
Maurice GUINAMARD	2009	2012	
Jacques HAUDEVILLE	2009	2012	
<b>Henri PFAHL</b>	2008	2011	se représente – élu à l'unanimité
<b>Marc PROVENCE</b>	2008	2011	se représente – élu à l'unanimité

### **Motion G : Fermeture du tennis**

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle la fermeture de l'entrée de l'espace tennis par la pose d'une porte grillagée avec son bâti équipé d'un lecteur de proximité sans contact : le simple passage de la carte à puce devant le boîtier permet le déverrouillage de la porte.

Coût de la fourniture et de la pose : 6 300 €. ?

**Motion adoptée à la majorité.**

1 abstention : FLORENT

6 NON : BESSETTE, DESGRANGES, RENAUDON, DES COURTILS,  
KARABOGHOSSIAN, TIERCELIN

### **Motion H : Piscine : rénovation des deux bassins**

---

**Question** : L'Assemblée Générale est-elle d'accord pour que les travaux de rénovation des deux bassins de la piscine soient réalisés avant l'ouverture de la saison 2012 - Coût 26 400 € ?

Deux personnes ont fait remarquer qu'il n'y avait qu'une seule offre et qu'il serait intéressant d'en avoir au moins une autre à titre de comparaison financière.

Le C.S. (Marc Provence) a justifié son choix par le fait que la société retenue avait effectué les travaux d'étanchéité de la piscine lors de sa construction en 1983 et avait procédé au revernissage de la piscine en 2003. Elle est donc compétente en la matière.

Madame Croly et Alain Gentil ont proposé d'essayer de trouver une société susceptible de faire une offre (à l'occasion du salon de la piscine début décembre)

Marc Provence vérifiera l'offre obtenue, s'il y en a une, sur les plans technique, références et prix.

Si, du fait de ce nouvel appel d'offre, il n'était plus possible de faire les travaux avant la réouverture de la piscine en mai 2012, le CS se réserve la possibilité de décaler d'un an les travaux (si nécessaire la motion H serait alors représentée à l'AG de fin 2012)

**Motion adoptée à la majorité.**

1 abstention : KARABOBHOSSIAN

### **Motion : HARROIS - Installation d'un Velux**

---

**Question** : L'Assemblée Générale donne-t-elle son accord pour l'installation d'un Velux au 10 rue Stéphane Mallarmé ?

**Motion adoptée à la majorité.**

1 abstention : CLAUDE